

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la création de l'entreprise commune « Morocco Aviation Fuel Services SA » par la société « Société Afriquia Marocaine de Distribution de Carburants SA » et la société « Ola Energy Maroc SAS » et la société « Winxo SA »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et personnes concernées :**

- **Société fondatrice N° 1 :** « Société Afriquia Marocaine de Distribution de Carburants SA » ;
- **Société fondatrice N° 2 :** « Ola Energy Maroc SAS » ;
- **Société fondatrice N° 3 :** « Winxo SA ».

**Nature de l'opération**

- Création d'une entreprise commune.

**Secteur économique concerné :**

- Marchés des services de l'entreposage du carburant d'aviation et de l'avitaillement des aéronefs au sein des aéroports du Nord du Maroc.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 décembre 2024.

## RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la création de l'entreprise commune « Morocco Aviation Fuel Services SA » par la société « Société Afriquia Marocaine de Distribution de Carburants SA » et la société « Ola Energy Maroc SAS » et la société « Winxo SA ».

« Société Afriquia Marocaine de Distribution de Carburants SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le n° 26713 et ayant son siège social à rue Ibnou El ouannane, Ain Sebaa, Casablanca.

« Ola Energy Maroc SAS » est une société anonyme simplifiée de droit marocain, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le n° 179, ayant son siège social à Zenith Millenium, Immeuble 7, Sidi Maârouf, Casablanca.

« Winxo SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le n° 27243, ayant son siège social à immeuble Winxo, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca.

Les trois sociétés fondatrices sont actives sur le marché de la distribution des hydrocarbures autres produits pétroliers au Maroc.

« Morocco Aviation Fuel Services S.A. », sera constituée sous forme d'une société anonyme de droit marocain, Elle aura uniquement pour objet d'exploiter et de gérer les dépôts et infrastructures nécessaires à la réalisation des activités d'entreposage en carburant d'aviation et d'avitaillement des aéronefs au sein des aéroports du nord du Maroc, à savoir Casablanca, Tit Mellil, Benslimane, Rabat, Fès, Tanger, Oujda, Nador, Al-Hoceima, Tétouan, Béni Mellal, Ifrane et Taza, et ce, dans le cadre de l'attribution d'une concession de l'Office National Des Aéroports (ONDA), au groupement, à la suite de l'appel d'offres ouvert n°24/2024/CC. Cet appel d'offres intervient dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi n°40-13 portant code de l'aviation civile.

Fait à Rabat, le 05 Décembre 2024.